

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 avril 2016

COMPTE RENDU

MEMBRES PRÉSENTS : Daniel PEROTTI, Christine CHARRET, Ingrid MEUNIER, Pierre Antoine DEJOB, Fabrice LABOURÉ, Danielle BRUNO, Sylviane DONJON, Bernard THIEN, Serge DUMAS

MEMBRES ABSENTS : Delphine LORON TRAVARD, Lucien BATTANDIER

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Christine CHARRET

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le compte rendu du conseil municipal du 26 février 2016

Taxes communales

Le conseil municipal décide par 7 voix POUR et 1 voix CONTRE et 1 ABSTENSION d'augmenter le taux des taxes de 2 %. Les taux appliqués en 2016 seront donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 11.77 %
- Foncier bâti : 9.32 %
- Foncier non bâti : 32.48 %
- CFE : 17.80 %

Budget Primitif 2016 – Commune

Le budget primitif est voté à l'unanimité pour :

- Section de fonctionnement : 476 914.83 €
- Section d'investissement : 351 837.04 €

Budget Primitif 2016 – Assainissement

Le budget primitif est voté à l'unanimité pour :

- Section de fonctionnement : 17 100.00 €
- Section d'investissement : 72 654.15 €

Recrutement d'un CUI

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de recruter un agent technique par le biais d'un CUI-CAE d'une durée de 6 à 12 mois renouvelable dans la limite de 24 mois.

- Volume horaire : 20 à 35 heures hebdomadaires (prise en charge jusqu'à 26 heures).
- Aide : de 70% à 90% du SMIC brut selon le profil du demandeur d'emploi et exonération d'une partie des cotisations sociales.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de créer un poste d'agent d'entretien dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi », précise que ce contrat sera d'une durée de 12 mois et que la durée du travail est fixée à 26 heures par semaine.

Ad'ap – Agenda d'accessibilité programmé

Monsieur le Maire présente la synthèse de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) à l'assemblée municipale. L'étude a été réalisée par le cabinet OXYRIA, précédemment missionné par le conseil municipal afin de rendre ses préconisations quant à l'accessibilité des bâtiments communaux recevant du public aux personnes à mobilité réduite. Le délai imparti aux communes disposant de moins de cinquante bâtiments, pour réaliser les travaux évoqués dans l'agenda ci-dessous est de six ans, décomptés en deux périodes de trois ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide de valider la programmation des travaux telle que proposée
- D'autoriser le Maire ou son représentant à déposer l'Ad'ap de la commune auprès de la Préfecture et à signer tous documents et formulaires afférents

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Département de la Loire en réponse à une demande de la commune relative à l'ajout d'un véhicule 9 places sur la desserte du RPI - circuit « Les Salles – champoly – Chausseterre » circulant sans personnel de surveillance et transportant des enfants en bas âge.
Le département de la Loire précise que « la présence d'un accompagnateur, dont la charge incombe au référent local de transports scolaires, n'est pas obligatoire dans les véhicules de 9 places même en présence de jeunes enfants. La taille de ces véhicules permet en effet une vigilance accrue du conducteur que n'offrent pas les cars. »
- Serge DUMAS fait part d'une demande de Monsieur LARONZE quant à la pose d'un lampadaire à proximité de sa propriété au Piolard. Le conseil municipal émet un avis défavorable.
- Bernard THIEN propose de remettre GRATUITEMENT à disposition des habitants de la commune le compost stocké chemin du Piolard. Le dépôt communal sera ouvert Samedi 23 avril du 9 h 00 à 11 h 30.
- Monsieur le Maire fait un point sur le projet Loire et Monts Communauté

Séance levée à : 23 h 00

Le Maire
Daniel PEROTTI